

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 15 FEVRIER 2021**

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
BAUGY.....	M. Philippe TEIXEIRA
	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE.....	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY.....	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
CHENAY-LE-CHATEL	Mme Cathy BAILLY
MARCIGNY.....	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Albane JANIN
	Mme Monique CLEMENT
	M. Frédéric CHANDON
	M. Louis PONCET
MELAY.....	M. Jean-Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY.....	M. Philippe CHARRIER

Étaient excusés : M. Eric NEVERS, M. François RENARD (pouvoir donné à Denis PROST),

Secrétaire de séance : Albane JANIN

Le Président ouvre la séance. Il remercie les délégués de leur présence, ainsi que la Mairie de MELAY pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

Le Président procède à l'appel des présents. Avec 21 présents et 1 pouvoir (soit 22 votants), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer. A l'unanimité, Albane JANIN est désignée secrétaire de séance.

A la demande du Président, le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 07 décembre 2020, transmis au préalable aux délégués communautaires.

Affaires générales :

- **Validation du plan de financement de la construction du pôle tourisme / loisirs sur le site de la gare :**

Des opportunités de financement de la dernière phase des travaux de réhabilitation du site de l'ancienne gare ont été identifiées dans l'Appel à projets territoires 2021 du Conseil départemental (demande déjà déposée), du plan de relance du Conseil régional et de la DETR 2021.

Le plan de financement du pôle sports/loisirs/tourisme est validé à l'unanimité par le Conseil :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Travaux	844 735,00	Région, plan de relance	250 000,00	plafonnée (27%)
Honoraires maître d'œuvre, missions SPS	49 500,00	Etat – DETR 2021	348 000,00	37%
Aménagements intérieurs, vidéoprotection	25 765,00	CD71, appel à projet territoires 2021	138 000,00	15%
Dépenses imprévues		Autofinancement CCM	184 000,00	20%
Total pôle sport / loisirs	920 000,00	Total pôle sport / loisirs	920 000,00	100%

- **Dépôt de 2 dossiers de subvention DETR pour 2021**

La date limite des dépôts des dossiers pour une demande de DETR 2021 est fixée cette année au 19 février.

Il est proposé au Conseil de valider le dépôt de 2 dossiers : 1 pour la construction du pôle tourisme / sports/ loisirs sur le site de la gare à Marcigny (demande de 348 000 €) et 1 second pour la construction de la maison de Santé pluridisciplinaire (demande de 930 296 €).

- **Dépôt d'un dossier de subvention auprès du Conseil régional**

Le Conseil valide à l'unanimité le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du règlement d'intervention « Appui aux projets de relance et de transformation dans la cadre de la cohésion territoriale régionale », pour la construction du pôle tourisme / sports/ loisirs sur le site de la gare à Marcigny, pour un montant de 250 000 €.

Les projets retenus au titre de ce nouveau règlement doivent connaître un début d'exécution d'ici le 31/12/2021. La réhabilitation de la gare ayant été étudiée et consultée dans sa globalité, il est tout à fait possible de répondre à cette condition.

- **Convention cadre avec le Centre de gestion pour les missions facultatives**

Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle convention cadre portant adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion 71.

- **Avenant à la convention de délégation de la Médiation Préalable Obligatoire au CDG71**

Le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant à la convention avec le Centre de Gestion de Saône-et-Loire relative à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) ; avenant portant prolongation de la délégation de la MPO au CDG jusqu'au 31/12/2021.

Economie / tourisme / culture :

• Attribution d'aides fonds territoires - pacte de soutien à l'économie de proximité

Dans le cadre du Fonds des territoires mis en place par la Communauté de communes avec la participation financière de la Région, 6 dossiers d'aides aux emprunts et aides aux investissements ont d'ores et déjà été finalisés par Initiative 71 et sont soumis à la décision du conseil du jour. 3 demandes d'aides aux charges courantes ont également été instruites.

Le comité d'agrément d'Initiative 71 a examiné les dossiers d'aides aux emprunts et d'investissements, les 28 janvier et 02 février et a rendu des avis favorables. La commission « économie/tourisme » du 09/02, a également émis des avis favorables.

Appelé à se prononcer, le Conseil, à l'unanimité, valide les attributions suivantes :

- Aides aux emprunts et à l'investissement :
 - Chacun sa plume : 1 552 €, pour un investissement matériel
 - Menuiserie Pegon : 2 000 € pour un investissement matériel
 - Les Floralies : 2 000 € pour un investissement matériel
 - Restaurant Le Vieux Puits : 2 000 € - aide à l'emprunt
 - Boulangerie Desmigneux : 2 000 € - aide à l'emprunt
 - D'Stock : 2 000 € - aide à l'empruntSoit 13 552 € alloués (enveloppe disponible : 30 980 €)
- Aides aux charges courantes :
 - Restaurant Le Vieux Puits : 500 €
 - Boulangerie Desmigneux : 500 €
 - D'Stock : 500 €Soit 1 500 € alloués (enveloppe disponible : 18 588 €).

• Vente des terrains ZA de BAUGY à CHAUSSON MATERIAUX

Afin de finaliser la vente des 2 lots de la ZA du Champêtre à Baugy à l'entreprise CHAUSSON Matériaux, le Conseil, à l'unanimité, dit que le prix de vente fixé à 12,50 € le mètre carré est « hors TVA sur la marge ».

De même, en tant qu'autorité compétence en la matière, le Conseil communautaire, à l'unanimité, renonce au droit de préemption sur cette vente.

Travaux / habitat / patrimoine

• Prolongation du délai d'exécution des marchés de la gare

Le Conseil valide à l'unanimité le principe d'une prolongation du délai d'exécution des marchés de la première tranche des travaux de réhabilitation de la gare, jusqu'au 31/12/2021.

Le CCTP prévoyait un délai d'exécution de 16 mois, à compter du 01/04/2020, soit un achèvement au 31/08/2021. Or, les périodes de confinement et les contraintes sanitaires n'ont pas permis au chantier de se dérouler normalement. En effet, pour prévenir toute contamination, la présence simultanée de plusieurs entreprises sur le site n'a pas toujours été possible. Le cabinet FIGURAL a donc été contraint de revoir le planning initial du chantier.

• Sous-traitance lot 5

Le Conseil approuve à l'unanimité la sous-traitance présentée par ATELIER BOIS ET COMPAGNIE au profit de la société SOSPI, pour des travaux sur le lot 5 d'un montant de 650 € HT.

Le Conseil refuse par contre la sous-traitance proposée pour le lot 12 « portes sectionnelles » par la société titulaire du marché, en raison d'un montant de sous-traitance supérieur au montant du marché signé.

JM. POMMIER rend compte de la réunion de la commission « bâtiment / habitat / patrimoine », le 12/02. La Commission a visité le chantier de la gare et constaté l'avancement des travaux. Il détaille ensuite l'état des plus et moins-values, à ce stade du chantier. La Commission a également émis un avis favorable à la pose de volets en aluminium devant les fenêtres – un avenant sera nécessaire.

Concernant le nouvel emplacement de la piste initiation VTT, les discussions sont toujours en cours, aussi bien avec les boulistes que Brionnais découvertes. Une autre solution avec un terrain dans l'enceinte de la caserne des pompiers, en bordure de voie verte (terrain propriété de la ville de Marcigny) est aussi envisageable.

JM POMMIER indique enfin que les portes extérieures au « Ciel Bleu » sont à remplacer très rapidement : elles ferment très difficilement et les vitres menacent de tomber – dangereux pour les enfants.

Environnement / agriculture :

- **Avenant à la convention OCAD3E**

Le Conseil valide à l'unanimité la convention avec OCAD3E pour l'année 2021. T. NIGAY rappelle que près de 60 tonnes de DEEE ont été collectées en 2019, ce qui a permis à la Communauté de communes de bénéficier d'un soutien financier de 4 424 € en 2020.

- **Convention constitutive d'un groupement de commande**

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais pour le renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères, des déchets collectés en PAV et en déchetterie.

Le Conseil désigne T. NIGAY, membre titulaire de la CAO du groupement de commande et D. PROST, membre suppléant.

T. NIGAY souligne que le travail préparatoire à la consultation est important et que face aux contraintes financières de plus en plus fortes (aux impacts budgétaires très importants), il est indispensable de se faire accompagner par un cabinet pour réfléchir à l'organisation future des collectes des différents déchets et mettre en place le futur appel d'offres commun. La consultation pour le choix de ce bureau d'étude est en cours de finalisation. Elle sera lancée début mars 2021, pour un démarrage de mission début avril.

T. NIGAY fait le point de ses présentations au sein des conseils municipaux. La prochaine intervention est prévue à Chenay-le -Châtel, le 26/02. Ces temps d'échanges sont très instructifs.

Santé / social / seniors :

- **Logiciel de portage de repas**

Le Conseil retient à l'unanimité l'offre de Berger-Levrault pour la fourniture du futur logiciel de portage des repas. Sa mise en route se fera au cours du second trimestre 2021.

JC DUCARRE indique qu'en 2020, 18 961 repas ont été livrés contre 17 730 en 2019, soit une hausse de 7%. Il informe également que la Communauté de communes a été informée par l'EHPAD Bouthier de Rochefort d'une hausse du prix de vente des repas (de 6 à 6,16 € TTC). Il convient donc de voir l'impact sur le budget avant de décider d'une éventuelle hausse du prix du repas aux bénéficiaires.

- **Avancée du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire**

JC DUCARRE rapporte au Conseil les dernières avancées du projet de MSP. Une réunion de travail a été organisée le 27 janvier avec les représentants de l'EHPAD (responsable de site et architectes chargés du projet de réhabilitation), les pharmaciens de Marcigny, la Mairie de Marcigny, l'Agence Technique Départementale et la Communauté de communes. L'objectif était d'étudier :

- les différentes implantations possibles des futures pharmacie et maison de santé, par rapport au projet d'extension de l'EHPAD,
- les possibilités de mutualisation d'équipements (voirie, stationnement, réseau assainissement, ...) entre ces 3 projets

Plusieurs options ont été examinées et un consensus s'est dégagé autour d'une implantation de la pharmacie et de la Maison de santé sur la réserve foncière située sur les terrains de l'EHPAD, en direction de la rue de la Gare. La surface disponible étant importante (près de 10 000 m²), il convient de trouver l'implantation la plus judicieuse pour la MSP et la pharmacie afin de maximiser les possibilités de mutualisations de voirie, circulation piétonne, stationnement, réseaux. Afin d'avancer sur ce point, une mission d'étude technique a été confiée au cabinet d'architectes MEGARD (en charge de l'extension / réhabilitation de l'EHPAD), pour un montant de 4 500 € HT.

7 professionnels sont intéressés par le projet immobilier Maison de Santé, dont 4 médecins généralistes, 1 ostéopathe, 1 psychopraticienne. L'évaluation des besoins permet de projeter une construction de 675 m² et 2000 m² environ pour les aménagements extérieurs. Le futur bâtiment doit aussi être évolutif pour pouvoir accueillir, si besoin, de nouveaux professionnels dans les prochaines années.

L'Agence Technique Départementale a chiffré le projet à près de 2 millions d'euros (montant qui pourra être affiné selon l'implantation retenue et l'acquisition foncière nécessaire - estimation des Domaines du terrain de l'EHPAD : 7,75 € le m²). L'objectif est de mobiliser le maximum de fonds publics et minimiser d'autant le reste à charge pour les professionnels qui s'y installeront. L'idéal serait d'aboutir à un loyer de 10 €/m²/mois.

JC DUCARRE a présenté ces éléments aux différents professionnels intéressés par la MSP. Ils ont été satisfaits de l'avancée du projet et ont, pour la plupart, confirmé leur accord pour s'y installer. Un engagement écrit sur 3 ans leur sera demandé rapidement (condition nécessaire dans le dossier à déposer au Conseil Régional). 2 des 4 médecins généralistes ne devraient pas poursuivre leur activité dans un délai aussi long, mais cela ne devrait pas être trop handicapant car la région demande l'engagement d'au moins 2 médecins.

Denis PROST fait état de cette fragilité future pour le territoire en prévision de ces 2 départs en retraite. Le PETR a d'ores et déjà été sollicité pour travailler sur cette question pour attirer de nouveaux médecins sur le secteur. JC DUCARRE souligne que la MSP sera un atout pour attirer de nouveaux médecins.

La prochaine étape est le lancement de la consultation maîtrise d'œuvre actée le 14/12/2020. L'Agence Technique travaille sur les différents documents nécessaires à cette consultation.

JM POMMIER évoque l'arrivée sur sa commune de 2 orthophonistes, dont l'une avait exprimé un intérêt pour la MSP. Ces 2 professionnelles ont finalement souhaité s'installer à Anzy-le-Duc et ont sollicité la Mairie en ce sens. Le CM envisage de réhabiliter le rez-de-chaussée de la cure en contrepartie d'un engagement sur 5 ans.

L. PONCET se réjouit des avancées du projet mais, tout comme C. PEGON, regrette un peu l'éloignement vis-à-vis du centre-ville. Il met en garde contre une implantation trop proche du ruisseau (même si la zone est classée non inondable). JC DUCARRE et D. PROST indiquent que cet emplacement a reçu l'avis favorable des pharmaciens. Il n'est peut-être pas parfait, mais a le mérite de faire avancer le projet autour d'un consensus raisonnable et accepté par toutes les parties.

Petite enfance / jeunesse / vie associative et sportive / communication :

- **Elaboration d'une Convention Territoriale Globale**

A l'unanimité, le Conseil décide d'engager l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF et la CC de Semur.

A compter de 2023, cet outil va se substituer à tous les dispositifs contractuels existants avec la CAF et sans lui, aucun financement CAF ne pourra plus être versé. Il y a donc une importance très forte à conclure cette CTG, qui recouvre tous les champs d'intervention de la CAF (petite enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, logements, handicap, insertion, mobilités, ...). L'objectif est d'être au plus près des attentes et des besoins des habitants pour apporter des réponses adaptées.

L'élaboration se déroulera en 3 temps et durera environ 9 à 12 mois :

- Diagnostic : évaluations des actions en place, mise en évidence des besoins non satisfaits sur le territoire en matière d'action sociale, ...
- Identification des priorités d'intervention
- Rédaction d'un plan d'actions, à mettre en œuvre sur 4 à 5 ans.

C. BAILLY informe également le Conseil des sujets suivants :

- Les différentes actions conduites en ligne par Aurélie permettent une mise en valeur positive des jeunes. C'est bénéfique et valorisant pour eux
- La formation BAFA organisée pendant les vacances d'hiver a réuni 12 jeunes
- « Trouve ton job d'été » : un salon virtuel sera organisé en avril par le PIJ en collaboration avec la Mission Locale et le Pays Charolais Brionnais. Il permettra aux jeunes de découvrir les offres de job d'été proposées par les entreprises du territoire. Des affiches seront envoyées dans les Mairies.
- Le dossier « prestation jeunes » déposé par la Communauté de communes a été pré-sélectionné par la CAF – une audition aura lieu d'ici fin février en visioconférence.

Finances :

- **Point sur l'exécution budgétaire 2020**

Le Conseil prend connaissance des premiers résultats de l'exercice 2020. L'adoption des comptes administratifs 2020 se fera lors de la prochaine réunion du conseil communautaire

Questions diverses :

- Le Président informe le Conseil que, suite aux échanges du dernier conseil et de la réunion du Bureau communautaire du 01/02, il a adressé un courrier au Préfet pour l'alerter sur les difficultés d'accès à internet sur les communes de la CC. Une copie du courrier sera envoyée aux communes, pour information.
- La réunion sur le Très Haut Débit a été reprogrammée le 03/03 à 16h (réunion en visio).
- La Communauté de communes a été destinataire d'un arrêté du Préfet suite à la sollicitation communautaire sur le stockage de Véhicules Hors d'Usage (VHU), par M. DA SILVA. En dépit d'un engagement de sa part sur un calendrier de retrait progressif sur 6 mois des véhicules (échancier communiqué fin décembre à la CC), le Préfet, dans cet arrêté en date du 28/01/2021, a mis M. DA SILVA en demeure, avec suspension de son installation de stockage, de régulariser sa situation administrative (soit enregistrement du site ou arrêt des activités et remise en état du site). M. DA SILVA a un mois pour communiquer sa décision au Préfet.
- Elaboration du PLUI : 5 ateliers thématiques seront organisés les 22/02, 01/03 et 08/03. Un 4ème reste à programmer, avant un atelier de synthèse prévu d'ici fin mars. De nombreux partenaires professionnels seront associés à ces réunions.
- JM POMMIER demande si des communes sont intéressées pour faire suivre une formation sur l'usage des produits phytosanitaires à leur employé communal
- G. PROST fait part de la volonté de la commune de Montceaux L'Etoile d'acheter un défibrillateur. Il demande si d'autres communes seraient intéressées pour faire une commande groupée.
- Les élections municipales à Vindecy et Bourg le Comte sont prévues les 21 et 28/03.
- M. JULIEN évoque également la mutualisation d'achat d'urnes en prévision des prochaines élections départementales et régionales.

- L. PONCET évoque la labellisation « Petites Villes de Demain ». La carte dévoilée par les services de l'Etat montre que Marcigny n'est pas inscrite dans ce dispositif. C'est d'ailleurs une des seules petites villes du Pays à ne pas être dans cette dynamique. Il trouve cela très dommageable car bon nombre d'aides du plan de relance sont priorisées aux villes intégrées dans ce dispositif. Les communes labellisées bénéficient aussi d'un soutien financier en matière d'ingénierie pour engager une réflexion sur la redynamisation de leur centre-bourg. Il y voit beaucoup d'intérêt pour Marcigny et le territoire et demande donc s'il est encore possible de s'inscrire dans cette démarche.

Le président souhaite apporter les éléments de réponse suivants. L'opération s'adressait initialement aux communes et Marcigny avait d'ailleurs manifesté son intérêt auprès des services de l'Etat en juillet 2020. Aucune information n'est ensuite parvenue en Mairie à la suite de cette déclaration de candidature, jusqu'à la visite de M. le Sous-Préfet à la Communauté de communes et en Mairie de Marcigny, le 03/11. Il a alors évoqué un courrier envoyé à la Communauté de communes, pour recueillir l'engagement communautaire aux côtés de la commune. Face au délai de réponse fixé au 05/11, il a organisé une réunion du Bureau communautaire le 04/11 pour échanger sur le sujet. La quasi-totalité des membres du Bureau s'est alors prononcée contre ce portage communautaire. Les services de l'Etat ont été informés de cette décision. A ce stade, il n'est pas prévu de nouvelle labellisation de communes.

C. CHENUET comprend mais regrette cette décision, surtout que Marcigny remplit les critères des « Petites Villes de Demain ». Après échanges des services Etat, la

candidature était opportune, du fait du rôle de centralité du territoire occupé par Marcigny. Mais, le délai court pour formaliser l'engagement communautaire n'a pas permis de travailler à la recherche d'une solution alternative (association avec d'autres communes, par exemple). La décision a dû être prise rapidement, sans avoir véritablement disposé de beaucoup d'éléments.

JC DUCARRE relève que beaucoup d'aspects positifs ont été mis en avant par l'Etat pour inciter les villes à candidater à « Petites Villes de Demain ». Il souligne que la décision du Bureau communautaire a été prise à la quasi-unanimité, avec une découverte du dispositif au dernier moment et sans aucune association et information préalable de la part des services de l'Etat. Le Bureau s'est prononcé au regard des informations dont il disposait et qui, d'après les documents de communication du dispositif, étaient plutôt imprécises sur les engagements nécessaires tant pour la CCM que la ville. Il y avait un vrai risque d'engagement vers des dispositifs très lourds à mettre en œuvre et que ni la Communauté de communes ni la ville n'auraient eu les moyens de supporter (notamment financièrement).

C. PEGON souligne, qu'il y a quelques années, beaucoup de communes se sont engagées dans l'opération « Cœur de village ». Certaines ont initié des investissements importants et se retrouvent aujourd'hui en difficulté, face aux échéances de remboursements des emprunts contractés pour financer les projets.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h40.